

voulait se garder contre ses manœuvres. Il possédait la preuve de vol : il l'avait confiée à Chaudey.

Lorsque le général Vinoy s'empara du quartier dans lequel est compris le 11e arrondissement, on trouva le corps de Descluze sur le boulevard du Prince-Eugène.

Voici ce qui s'était passé : Tant que la résistance de l'insurrection fut une véritable bataille, Descluze commandait comme un général ; il consultait le plan de Paris et donnait des ordres ; mais, quand il se vit resserré dans le petit cercle qu'il occupait, il perdit la tête, il redoubla de rage incendiaire ; mais en même temps il ne songeait plus qu'à avoir la vie sauve.

Il n'espérait pas en la clémence des généraux ou du gouvernement régulier. Il voulait fuir. Les plus dévoués de ses amis, les plus fanatiques de son état-major, en eurent le soupçon et le surveillèrent. Il s'en aperçut et voulut marcher le front haut ; mais la peur, l'horrible peur, se lisait dans ses yeux jaunes.

Au plus fort de la bataille, alors que l'épouvantable fracas de l'artillerie était le plus intense, Descluze quitta son cabinet de la Mairie par une petite porte et sortit.

Parvenu à la barricade du boulevard du Prince-Eugène, il fut reconnu. On accusa Descluze de fuir ; il voulut protester de ses intentions, et il affirmait que son devoir l'appelait sur un autre point.

Déjà, une foule nombreuse s'était rassemblée : on s'informe, on s'inquiète, on se dit, on se redit les soupçons pesant déjà sur le farouche dictateur, qui, pendant ce temps, essayait de convaincre son entourage.

Mais les réactions sont promptes dans le peuple. Ceux, les femmes surtout, qui avaient tant souffert de ce siège horrible, crurent à la trahison, et en vinrent tout naturellement à accuser Descluze des malheurs de la patrie. Ce fut alors un cri unanime de malédiction contre l'auteur de tous les maux de la capitale, et une femme lui mit le poing sur la figure.

Descluze repoussa la main ; on crut qu'il frappait cette femme. La fureur populaire fut portée alors à son comble. Tous les poings se levèrent, des armes furent déchargées dans la foule, et une panique effroyable se mit parmi tout ce monde.

C'était à qui fuirait de tous côtés, car, dans la demi-obscurité de la soirée, on ne savait d'où partaient ces coups de feu.

Ceux qui fuyaient ne cessaient de proférer des imprecations contre Descluze ; mais ils y ajoutaient leur appréhension que cet homme eût pu s'échapper.

Il n'en était rien. Descluze avait été frappé et ce furent les troupes du général Clinchant, ainsi que nous l'apprend le Journal officiel, qui trouvèrent son cadavre.

Seu corps a été transporté dans l'église Ste-Elizabeth, puis exposé un peu après dans le square du Temple.

Amis à qui cet homme, que l'insurrection a amené à grandir, et qui, après avoir été un vulgaire voleur, laissera dans l'histoire le nom de l'un des plus exécrables assassins ! C'est l'Erostrate moderne.

(La Liberté.)

### Le prince Napoléon

M. JULES FAURE

Nous publions la lettre suivante à titre de document :

Londres, mai 1871.

La paix avec le vainqueur est signée. Paris, la grande capitale, brûlée, ses plus beaux édifices séculaires, l'honneur de la civilisation, sont réduits en cendres, le sang coule à flots, votre œuvre est complète.

La douleur qui oppresse toute âme française ne doit pas obscurcir la raison, qui a le droit de vous demander compte des désastres accumulés par vous.

Le quatre septembre, l'armistice discuté à Ferrières, la défense de Paris, les préliminaires de Versailles, le dix-huit mars, la paix de Francfort, l'incendie de Paris, voilà vos dates néfastes. L'histoire vous appellera l'homme fatal. Elle ne trouvera en vous qu'un mobile, la haine du nom de Napoléon.

La guerre funeste commencée le 19 juillet 1870 par l'Empire est terminée le 10 mai 1871 par le gouvernement sans nom auquel vous appartenez. Qu'est-ce que ce gouvernement ? Est-ce la défense nationale ? Non, car vous n'avez fait que capituler. Est-ce un gouvernement de restauration nationale ? Non, car la désorganisation et l'anarchie en valent une monarchie ? Non. Est-ce une République ? Encore moins. Est-ce la liberté ? Non. Demandez-le aux élections opprimées par des décrets d'ostracisme retirés à la dernière heure après avoir faussé le choix des citoyens. Ce sont tous les maux réunis, par l'absence d'ordre, de sécurité, de liberté, de force.

Parcourez les échelons par lesquels vous nous conduisez à l'abîme.

Le 4 septembre, vous proposez la déchéance ; l'émeute, guidée par vous, chasse vos collègues, vous violez votre serment, vous allez usurper le pouvoir à l'Hôtel-de-Ville contre le suffrage universel.

L'Empire avait commis des fautes ; nos défaites étaient grandes, mais nos désastres datent de vous : à chacun sa part. C'était sans doute une bien fâcheuse erreur de trop compter sur les forces de la France, et de commettre en 1870, la faute que la France a commise en 1806 : de trop regarder nos victoires de la grande République et du premier Empire ; de trop oublier l'ennemi puissant que nous avions à combattre ; de contempler la Crimée de 1854 et l'Italie de 1859, au lieu de regarder froidement on face les forces de l'Allemagne en 1870, les hommes remarquables qu'elle avait à sa tête.

Je ne veux, ni ne puis nier ces fautes, que les Napoléon payent encore plus par le déclinement de leur s courons, que par leur exil ; mais l'Empereur n'a pas cherché à se cramponner au trône par une paix qui pouvait sauver son pouvoir, en imposant de lourds sacrifices à la France.

Tenez, nous avons une consolation, c'est d'être tombés avec le pays, tandis que votre élévation date de ses malheurs.

Mieux que personne, vous savez les conditions que Napoléon III pouvait obtenir de la

Prusse à Sedan ; certes, elles étaient dures, mais incomparablement moins que celles acceptées par vous. Nos sacrifices n'étaient pas à comparer à ceux que vous avez soufferts, sans compter que nous évitions les mois des désastres amenés par le gouvernement de la non-défense de Paris, et par la dictature odieuse et impuissante de ceux de vos collègues émigrés en bailloir pour piller et opprimer nos provinces. Jusqu'à la chute de l'Empire, nous avons subi de grands malheurs réparables, ainsi qu'on en trouve dans l'histoire de beaucoup de grands peuples ; depuis le 4 septembre, au contraire, ce ne sont plus des malheurs, ce sont des désastres sans exemple dans l'histoire.

A l'Empire incombent les fautes, à vous les désastres, et je me demande si, parmi les fautes de l'Empire, la plus grande n'est pas d'avoir toléré vos tentatives criminelles à l'intérieur.

La suite inévitable de votre usurpation, c'est la Révolution du 18 mars, que vous accusez aujourd'hui, et l'incendie de Paris dont vous êtes responsables.

Pour défendre Paris, vous vous borniez à proclamer des succès fictifs. Vous n'avez pas utilisé ces éléments terribles, mais vigoureux, que vous aviez débauchés, et qui ont tenu les soldats de la France en échec pendant deux mois ; et cependant, c'étaient les mêmes hommes, égarés depuis par le vertige démagogique, chez lesquels vous pouviez surexciter la passion patriotique ; c'étaient la même garde nationale, les mêmes canons, les mêmes fusils, les mêmes forts, les mêmes remparts, les mêmes barricades, toutes ces forces qui sont restées paralysées entre vos mains débilés, et qui eussent été sublimes contre l'étranger.

Sachez-le, les Napoléon eussent été assez patriotes pour bénir votre triomphe et leur chute, si vous aviez affranchi la France ; mais l'histoire dira qu'ayant promis de sauver la patrie, vous l'avez perdue.

Dans l'intervalle, vous allez à Ferrières répandre des larmes, je vous plains ; vous y prononcez ces paroles dangeuses qui ne sont pas d'un homme d'Etat : Ni une pierre de nos forteresses, ni un pouce de notre territoire ; votre conscience doit en être opprimée. Pour l'honneur d'un ministre français, il fallait avoir la pudeur de mettre un autre nom que le vôtre au bas d'un acte constatant les douloureux sacrifices rendus indispensables par des fautes accumulées.

A Versailles, le vainqueur propose le désarmement de la garde nationale ou celui de l'armée, et vous choisissez celui des soldats, parce que vous craignez des éléments bonapartistes dans l'armée, tandis que les éléments de désordre dans une foule irritée, mécontente d'elle-même, mal conduite, humiliée, malheureuse, éléments qui devaient aboutir à la terrible explosion de la Commune, ne vous préoccupent même pas.

Vous vendez au négociateur ennemi la France, en échange de votre République personnelle. Pourquoi avez-vous cédé ? Je vous le dirai : c'est parce que le ministre étranger vous a fait entrevoir la possibilité de réunir l'ancien Corps législatif ; alors vous avez tout signé.

Poursuivons. Votre conduite incapable a amené le triomphe de la Commune à Paris, et, de la part des Allemands, des exigences tous les jours plus grandes. Les négociations languissent à Bruxelles, rien n'aboutit. Vous allez à Francfort. Qu'y faites-vous ? Vous y signez une aggravation des préliminaires de paix : 1° en rapprochant les termes des paiements de l'indemnité ; 2° en prolongeant, jusqu'en décembre 1871, l'occupation des forts de Paris, qui devaient être évacués après le paiement des 500 premiers millions ; 3° en ne faisant pas reconnaître, par la Prusse, la prise à sa charge de l'ancienne dette de la France afférente aux départements cédés, proportionnellement au territoire ou au nombre des habitants, ce qui est de droit commun, ce qui a eu lieu pour la Lombardie, la Savoie, Nice, la Vénétie, tousjours. La Prusse, en 1866, n'a-t-elle pas pris à sa charge les dettes du Hanovre, de la Hesse-Electorale, du grand duché de Nassau ? Dans leur domination victorieuse même, les négociateurs prussiens ne pouvaient vous le refuser ouvertement. Je vais vous dire encore pourquoi vous avez courbé la tête : c'est que l'on vous a fait entrevoir un appel au peuple français ; vite, alors, vous avez tout concédé, et, encore une fois, à Francfort comme à Versailles, vous avez sacrifié la France à votre haine aveugle. Il faut avouer que les procédés ne sont pas variés pour obtenir tout de votre gouvernement ; il n'y a qu'à vous montrer la possibilité du triomphe de la volonté du peuple français.

Je ne juge pas ceux qui, dans des circonstances affreuses, ont accepté les préliminaires, peut-être inévitables, de Versailles, et encore moins l'Assemblée qui les a ratifiés ; je ne m'en crois pas le droit ; mais vous, vous êtes inexcusables d'avoir fait le 4 septembre, d'avoir mal défendu Paris, d'avoir engagé le pays par des phrases de rhéteur, d'avoir conservé les armes à une population surexcitée, armée désormais inutile contre l'étranger et dangereuse pour elle-même, d'avoir aggravé les préliminaires par le traité de paix, et, enfin, d'avoir abouti à la destruction de Paris.

Vous avez comblé la mesure. La France s'indigne, et la postérité vous jugera.

Dans les ténèbres où la France est plongée, en face de ces furieux qui, dans leur délire, brûlent nos monuments, renversent la colonne et brisent ce bronze glorieux dont les éclats font une blessure au cœur de chacun de nos soldats, il faut chercher le salut. Il n'est pas dans les intrigues des prétendants mais dans la volonté du pays lui-même ; hors de là, il ne peut y avoir que lutte et confusion. Ce n'est pas dans un principe qui est la négation de la société moderne, dans le drapeau blanc que la France ne connaît plus, dans la négation du suffrage universel, dans la terreur blanche succédant à la terreur rouge, dans la fusion des prétendants, dans le retour des Stuarts français, ce n'est pas là que se trouve le port.

Non, à une société nouvelle, il faut un symbole nouveau ; il faut, et il doit moderne le veut, il faut l'abdication de tous devant la volonté du peuple librement et directement exprimé ; hors de là, encore une fois, il n'y a que chaos.

La foi monarchique ne se décrète pas ; la

seule base sur laquelle un gouvernement en France peut asseoir son principe, la seule source où il peut puiser la légitimité et la force, c'est l'Appel au peuple, que nous réclamons, et que la France doit exiger.

NAPOLEON  
(JÉRÔME.)

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1<sup>er</sup> juin.

(Présidence de M. Jules Grévy)

La séance est ouverte à 3 heures 45. Il est donné lecture du procès-verbal, qui est adopté sans discussion.

Des congés sont accordés à plusieurs membres.

Dépôt d'une proposition en faveur de la veuve d'un commandant, qui a sauvé le Louvre de l'incendie.

M. PRINCETEAU dépose un projet de loi portant qu'il est interdit à tout membre de l'Assemblée nationale d'accepter, pendant la session et dans les six mois qui suivront, aucune fonction salariée autre que celle de ministre ou d'ambassadeur. (A droite : Très-bien ! Le même projet interdit, pendant la même période, aux députés qui occupent, au moment d'une élection, une des fonctions précédemment indiquées, d'accepter un avancement. Sont exemptés de cette interdiction les officiers de l'armée de terre et de mer. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Plusieurs voix : L'urgence !

Un membre propose cet autre projet : « Une commission de quinze membres sera chargée d'examiner les moyens de pourvoir à l'installation convenable des différents ministères à Versailles. »

Plusieurs voix : L'urgence ! l'urgence !

M. DE LA ROCHEJAQUELIN : Nous demandons l'urgence de la proposition, et nous ne croyons pas nécessaire d'en démontrer la nécessité. A Bordeaux, il a été déposé une proposition demandant le transfert de l'Assemblée nationale à Versailles ou à Fontainebleau.

Plusieurs voix : Aussi à Paris.

M. DE LA ROCHEJAQUELIN : Nous sommes à Versailles, et cependant, aujourd'hui, l'on commence à faire le transfert des ministères à Paris ; comme l'Assemblée doit seule décider cette question, il faut qu'elle soit tranchée.

M. BETHMONT combat l'urgence. Il déclare que la demande, fort sérieuse, dont il s'agit, et qui est lui-même signée, mérite un examen approfondi et exempt de toute arrière-pensée d'attaque, contre un gouvernement qui a et qui lui-même a mérité la confiance de la Chambre. Cette demande ne saurait être, à aucun point de vue, un acte de parti. (Applaudissements à gauche, rumeurs à droite.)

M. THIERS, Chef du Pouvoir exécutif. — Nous n'avons pas préjugé la question.

Une voix à droite : On a écarté Fontainebleau.

Une voix à gauche : Renvoyé à Quimper.

M. THIERS : La question n'est pas tranchée. L'honorable membre qui parlait tout à l'heure de Versailles et de Fontainebleau, admettra bien que l'Assemblée ne pouvait être à Fontainebleau tandis qu'on se battait à Paris. (Très-bien ! très-bien ! L'intention du Gouvernement n'est pas de préjuger la question. Nous avons pensé, à Bordeaux, que l'Assemblée, dans les circonstances, devait se transporter à Versailles. Aujourd'hui, ce que nous pensions, nous le pensons encore. C'est une question réservée au temps. Mais, dans votre impartialité, vous nous accorderez bien d'aujourd'hui la solution. Le ministre des finances doit être à Paris, Réunirez-vous à Versailles les éléments nécessaires pour opérer un emprunt ? (Très-bien ! très-bien ! Le ministre de la guerre a besoin également de ses documents, qui sont à Paris. Mais le Conseil sera très-bien tenu ici. Les principaux membres des ministères, les plus actifs, seront à Versailles. (Très-bien ! très-bien ! Il n'y aura à Paris que ceux qui ne pourront être ailleurs qu'à Paris. Nous demandons que si l'on ne veut pas faire de proposition de parti, on n'en fasse pas qui n'en aient pas l'air. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE PRÉSIDENT. — Insiste-t-on pour l'urgence ?

Voix nombreuses : Non ! non !

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

M. DUFAURE, ministre de la justice, dépose un projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'Etat.

M. DE LARCY, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi de crédit de 100,000 fr., sur l'exercice 1871, pour étudier les mesures jugées nécessaires pour le déblaiement des édifices publics brûlés et la reconstruction la plus indispensable de ces édifices.

Un membre, au nom du 7<sup>e</sup> bureau de la Chambre, propose, par la voie d'une résolution en souscription publique et volontaire en faveur des soldats qui ont pris part à la campagne de Paris et au rétablissement de l'ordre. Cette souscription serait organisée par une commission de quinze membres de la Chambre, sous la présidence du président de l'Assemblée nationale.

La Chambre décide que la résolution sera renvoyée à la Commission d'initiative parlementaire.

Un membre dépose une proposition tendant à l'institution d'une Commission de 30 membres chargés d'étudier toutes les questions relatives à l'enseignement.

M. JULES LASTEYRIE, au nom de la commission des 15, vient déposer le mandat qui avait été confié à cette commission.

Un membre dépose une pétition demandant que le gouverneur de la Banque ne puisse être nommé désormais que par le conseil d'administration.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. de Corcelles, St-Marc, Girardin, etc., ayant pour objet de modifier par le rétablissement du principe électif, les dispositions de la législation actuelle et notamment de la loi du 14 juin 1854 sur les conseils académiques et les conseils départementaux. La commission d'initiative propose de prendre le projet de loi en considération et d'en renvoyer l'examen à la commission chargée

d'examiner la proposition de M. le duc de Broglie reprenant la loi de 1850.

Arrive ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Dubois, Grandpierre, Billy, etc., relative à l'organisation des commissions administratives des bureaux de bienfaisance.

La prise en considération est votée et la proposition renvoyée à la commission de bienfaisance.

M. PELLETRÉAU DE VILLENEUVE. — Un bureau avait été chargé de vérifier deux élections de la Haute-Marne, Manche et Oise. Le rapport a été ajourné, il serait temps de les rapporter. Il propose, samedi prochain, la vérification des pouvoirs des deux députés ajournés de ces trois départements.

Plusieurs voix. — Lesquels ? lesquels ?

Autres voix. — On les connaît. On les connaît.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, rapporteur du 9<sup>e</sup> bureau, chargé d'examiner l'élection du prince de Joinville dans la Manche et la Haute-Marne, rappelle que la question ayant été réservée, aucun rapport n'avait été préparé, l'honorable rapporteur ajoute que, puisque l'Assemblée vient d'être saisie de cette question, il va convoquer, sans retard, le 9<sup>e</sup> bureau et préparer son rapport aussi promptement que possible.

M. PELLETRÉAU-VILLENEUVE. — Sur l'observation de M. Barthélemy Saint-Hilaire, je propose à la Chambre de remettre la question à lundi. Pour un rapport sommaire, il ne faut pas si longtemps !

M. PRAX-PARIS estime qu'il est indispensable que l'Assemblée et le Gouvernement portent leur attention sur la loi de prescription qui frappe les élus dont il s'agit de vérifier l'élection. Quant à lui, il votera des deux mains l'abrogation des lois de prescription.

LE PRÉSIDENT dit que la vérification des élections dont il s'agit, sera portée à l'ordre du jour de lundi. Il invite les présidents et secrétaires des bureaux à se mettre pour ce jour-là à la disposition de la Chambre.

M. le président fait connaître l'ordre du jour de demain.

C'est à tort et irrégulièrement, qu'a été inscrite à cet ordre du jour la première délibération sur la proposition de MM. Amédée Lefebvre-Pontalis, Delacour et Bertaud, relative à la nomination d'une Commission de trente membres, qui aurait pour mission de réviser tous les décrets ayant un caractère législatif, rendus par le gouvernement de la défense nationale sur les objets étrangers à la dite défense. Cette proposition, sur la réclamation de ses auteurs, sera inscrite à l'ordre du jour de demain.

M. LE COMTE JAUBERT. — Dans la séance du 24 mai, l'honorable M. de Champvallier, au nom de la Commission générale des travaux publics, a déposé une proposition demandant que le service des routes nationales, départementales et vicinales soit placé sous la haute main des Conseils-généraux. Cette proposition aura pour résultat une économie de 1,700,000 francs, sans compter bien d'autres avantages. M. le comte Jaubert en demande le renvoi à la Commission de décentralisation et à celle du budget.

Ce renvoi est ordonné.

La séance est levée à 4 heures 1/2. — Demain, séance publique à 3 heures.

### Chronique locale & départementale

L'administration du chemin de fer du Nord nous communique l'avis suivant :

A partir de ce jour, 3 juin, le service des trains de voyageurs sur Paris est rétabli.

Il ne sera admis à l'enregistrement comme bagages, aucun colis encombrant, et chaque voyageur ne pourra présenter à l'enregistrement plus de 50 kil. de bagages non encombrants.

M. le ministre de la guerre a adressé aux généraux la circulaire suivante :

« Les circonstances exigent que le service de la gendarmerie soit organisé le plus tôt possible sur tous les points du territoire.

» Pour obtenir ces résultats, il est nécessaire, en l'absence des militaires détachés aux forces publiques et dans les régiments de gendarmerie, de procéder immédiatement à des admissions nouvelles.

» A cet effet, je désire que, dans chacun des corps placés sous votre commandement et particulièrement dans la cavalerie, il soit fait appel aux militaires qui seraient disposés à servir dans la gendarmerie.

» Les candidats devront être choisis, autant que possible, parmi les sujets réunissant les conditions d'âge, de taille et de durée de service voulues par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1854. Mais il pourra être établi exceptionnellement des propositions en faveur des hommes qui ne rempliraient pas tout à fait ces conditions s'ils doivent être, d'ailleurs, une bonne acquisition pour l'arme.

Une circulaire ministérielle du 20 août dernier autorise même l'admission, en qualité de gendarmes auxiliaires, des hommes comptant seulement vingt-trois ans d'âge (au lieu de vingt-cinq) et six mois de service au lieu de trois ans.)

Les travaux de construction de l'église du quartier Jean-Ghislain sont commencés depuis quelques jours. L'entrée principale fera face à la rue Pellart prolongée.

A quand l'église de l'Epoule ?

On colporte, en ce moment, par la ville un assez joli canard. Selon des nouvelles qui se disent bien informées, l'Autriche viendrait de déclarer la guerre à la Prusse. Celle-ci rappellerait ses troupes de France. Est-il besoin de dire qu'il n'y a que fantaisie dans tout cela.

Un incendie s'est déclaré, la nuit passée, vers trois heures, dans un entrepôt de charbon de bois, situé rue de la Paix.

La valeur approximative des dégâts est de cinq à six mille francs. La cause est inconnue.

On écrit d'Houdain-lez-Bavay, à l'Impartial, de Valenciennes.

Le hasard vient de faire découvrir ici une sorte de crypte des plus curieuses. Elle est située à mi-côte, sur le versant de la rive droite de l'Ogneau. Un affaissement subit du terrain en a indiqué l'entrée, que quelques amateurs ont aussitôt déblayée.

Après avoir descendu à une profondeur de quatre mètres environ, on pénétré dans une vaste salle dont on ne peut mesurer encore toute l'étendue à cause des décombres qui l'obstruent de toutes parts.

La partie que l'on peut dès à présent parcourir facilement a 16 mètres de longueur, 15 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur. La voûte surbaissée en est supportée par quatre colonnes de forme ovale et qui ont de trois à quatre mètres de circonférence. Elle est garnie de stalactites qui produisent à la lumière les reflets les plus chatoyants. Quant au sol il est boueux et mobile par suite de l'infiltration de l'argile, mais tout porte à croire qu'au-dessous de cette boue se trouve la roche qui formait le sol primitif.

Quelques travaux habilement dirigés amèneraient, sans aucun doute, la découverte d'un monument grandiose par son élévation et par son étendue, et auquel plusieurs souterrains semblent donner accès.

Cette crypte que l'on commence à venir visiter des environs a été creusée de main d'homme dans une roche d'une nature tout exceptionnelle dans ce pays de la pierre bleue et à laquelle les habitants ont donné le nom significatif de pierre croule.

On n'y retrouve d'ailleurs aucune trace des constructions romaines si communes dans le canton de Bavay et elle paraît remonter à une époque beaucoup antérieure à ces constructions.

On écrit d'Aubigny : M<sup>me</sup> Julie G..., qui possède, à Tincques, une fort belle aisance, avait été frappée, depuis la mort de son mari, d'une aliénation mentale qui la portait à se croire dénuée de toute ressource.

Il y a quinze mois, poursuivie par la crainte de souffrir des privations, elle essaya de se suicider en se jetant dans son puits. On put la retirer vivante, et l'on croyait toute pensée de suicide bannie de son cerveau, lorsqu'elle se précipita dans le puits de la maison de son frère.

Cette seconde tentative réussit malheureusement mieux que la première : elle y trouva la mort.

### Dernières nouvelles

#### Dépêche télégraphique

Service particulier du Journal de Roubaix.

Versailles, 3 juin, 10 h. 35.

On assure que la majorité présentera, aujourd'hui, à l'Assemblée, une proposition pour abroger les lois d'exil contre la famille des Bourbon, et proroger de deux ans le pouvoir de M. Thiers.

Le désarmement, les perquisitions et arrestations continuent à Paris sans rencontrer aucune résistance.

Les conseils de guerre commenceront à fonctionner mardi.

Deux chemins de fer de Paris à Versailles ont repris, ce matin, leur service d'autrefois. Grande affluence de voyageurs.

La circulation est entièrement libre. Les affaires reprennent à Paris.

### Commerce

HAVRE. — JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 1871. — Cotons. — Le marché est toujours actif et l'on reste ferme pour disponible, en vote de nouvelle hausse pour livrable ; on a payé 68 fr. pour Louisiane low-ordinary, 74 fr. pour dito à ordinary, 80 fr. pour ordinary, 95 fr. pour strict good-ordinary, 97 fr. 50 pour Liverpool low-middling, 105 fr. pour middling, 96 fr. pour low-middling Georgia, 76 à 76 fr. 50 pour fair Oomra nommé, 77 fr. pour strict-fair en charge 77 fr. 50 pour fully fair par steamers partis en mai, 66 fr. 50 pour fair Bengale attendu en Angleterre, enfin 96 à 96 fr. 50 pour Fernambourg 1<sup>re</sup> sorte.

Les ventes notées à quatre heures vont à 5,122 b. et l'on a fait en outre un bloc de 1,000 b. Louisiane fully low-middling, à 100 fr., à livrer par Union plus quelques affaires à terme, à 97 fr. sur juin, à 95 fr. sur mois suivants.

Laines. — La demande se maintient aussi régulière que le permet la grande réduction du stock, et on a encore noté depuis hier 6 b. Monte-Video saint, à 170 fr., et 28 b. Buenos-Ayres dito, de 185 à 190 fr. les 100 kil.

### COMPOSITEUR

On demande de suite un bon Compositeur pour les ouvrages de ville.

S'adresser à l'imprimerie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1, Roubaix.